

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant désignation des membres de la Commission de l'enseignement à domicile et de son secrétariat

A.Gt 23-01-2009

M.B. 13-03-2009

Modifications :

A.Gt 16-09-2010 - M.B. 05-11-2010

A.Gt 15-05-2014 - M.B. 16-10-2014

A.Gt 29-04-2015 - M.B. 20-05-2015

A.Gt 17-07-2015 - M.B. 14-08-2015

A.Gt 13-07-2016 - M.B. 12-10-2016

A.Gt 08-05-2019 - M.B. 06-08-2019

A.Gt 09-12-2021 - M.B. 28-12-2021

A.Gt 13-10-2022 - M.B. 19-12-2022

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 25 avril 2008 fixant les conditions pour pouvoir satisfaire à l'obligation scolaire en dehors de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française, notamment ses articles 6, 7 et 8;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 décembre 2008 définissant les modalités de fonctionnement de la Commission de l'enseignement à domicile;

Vu la proposition du 22 août 2008 de l'Inspecteur général coordonnateur;

Sur la proposition du Ministre en charge de l'Enseignement obligatoire;

Vu la délibération du Gouvernement de la Communauté française du 23 janvier 2009,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont désignés membres effectifs de la Commission de l'enseignement à domicile, ci-après dénommée « la Commission » :

Modifié par A.Gt 15-05-2014 ; A.Gt 29-04-2015 ; A.Gt 17-07-2015 ; A.Gt 13-07-2016 ; A.Gt 08-05-2019 ; A.Gt 09-12-2021 ; A.Gt 13-10-2022

1° *En leur qualité d'Inspecteur :*

a) M. Maurice MERKELBACH; [remplacé par A.Gt 15-05-2014 ; A.Gt 13-10-2022]

b) M. Olivier DEVLAE MINCK; [Remplacé par A.Gt 09-12-2021]

c) Mme Jocelyne MARECHAL; [Remplacé par A.Gt 09-12-2021 ; A.Gt 13-10-2022]

d) Mme Mercedes VERCOUTER [remplacé par A.Gt 29-04-2015 ; A.Gt 09-12-2021 ; A.Gt 13-10-2022].

2° *En tant que membre de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire :*

a) Mme Emeline THEATRE, attachée au service du contrôle de l'obligation scolaire [remplacé par A.Gt 17-07-2015 ; A.Gt 08-05-2019]

3° *En sa qualité de Fonctionnaire générale :*

a) Mme Anne HELLEMANS, Directrice générale adjointe du Service général des affaires transversales. [Remplacé par A.Gt 17-07-2015 ; A.Gt 13-07-2016]

Modifié par A.Gt 16-09-2010 ; A.Gt 15-05-2014 ; A.Gt 09-12-2021 ; A.Gt 13-10-2022

Article 2. - Sont désignés membres suppléants de la Commission :



1° En leur qualité d'Inspecteur :

- a) M. Paul GERARD; [remplacé par A.Gt 15-05-2014]
- b) M. Jean-Luc CORNIA; [remplacé par A.Gt 29-04-2015 ; A.Gt 09-12-2021].
- c) M. Pierre MARICHAL; [remplacé par A.Gt 15-05-2014 ; A.Gt 09-12-2021]
- d) M. Roberto RENAUX. [Remplacé par A.Gt 29-04-2015 ; A.Gt 13-10-2022].

2° En tant que membre de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire :

a) Mme Laura BIETHERES, attachée au service des inscriptions et de l'assistance aux établissements. [Remplacé par A.Gt 08-05-2019 ; A.Gt 09-12-2021]

3° En tant que délégué de la Fonctionnaire générale :

a) Mme Nadia ROOSE, Directrice de la Direction du Comptage, de l'Obligation scolaire et de la Gratuité. [Remplacé par A.Gt 08-05-2019 ; modifié par A.Gt 13-10-2022]

Remplacé par A.Gt 15-05-2014

Article 3. - Le secrétariat de la Commission est assuré par l'un des membres du Service de l'enseignement à domicile de la Direction générale de l'enseignement obligatoire.

Article 4. - [...] **Abrogé par A.Gt 15-05-2014**

Article 5. - Le Ministre ayant l'Enseignement obligatoire dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 6. - Le présent arrêté produit ses effets le jour de sa signature.

Bruxelles, le 23 janvier 2009.

Par le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre de l'Enseignement obligatoire,

C. DUPONT